



Budget rectificatif n° 1 - 2025

Crous de l'académie de Créteil

Conseil d'administration du 13 juin 2025

Table des matières

1- Contexte d'élaboration du budget rectificatif n° 1 – 2025	3
2- Tableau des autorisations d'emplois.....	3
3- Tableau des autorisations budgétaires.....	3
3 - 1 Recettes	4
3-1-1 Recettes globalisées.....	4
3-1-2 Recettes fléchées.....	5
3-2 Dépenses	5
3-2-1 Dépenses de personnel	5
3-2-2 Dépenses de fonctionnement.....	5
3-2-2 Dépenses d'investissement.....	7
3-3 Solde budgétaire.....	8
4 - Tableau d'équilibre financier	8
5- Tableau de situation patrimoniale.....	10
5-1 Compte de résultat prévisionnel	10
5-2 La capacité d'autofinancement	11
5-3 Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés	11

1- Contexte d'élaboration du budget rectificatif n° 1 – 2025

Le budget rectificatif n° 1 pour l'exercice 2025 a pour objet de procéder aux ajustements nécessaires en matière de prévisions budgétaires, aussi bien en recettes qu'en dépenses, en intégrant les éléments suivants :

- L'augmentation de la SCSP allouée par le CNOUS qui reflète un engagement renforcé de l'État en faveur de l'amélioration des conditions de vie étudiante. Ce soutien permettra de financer :
 - Les travaux de remise en état des logements visant à garantir des conditions d'hébergement conformes aux exigences de qualité, de confort et de sécurité attendues par les étudiants.
 - Le renouvellement des tenues professionnelles des agents, condition élémentaire du respect des conditions de travail dans les résidences et les restaurants.
- La reprogrammation des opérations de développement immobilier, justifiée par :
 - Des décalages dans le calendrier de certaines opérations.
 - Des retards dans la réception des factures et/ou l'encaissement des appels de fonds liés à ces opérations.
- La reprogrammation des crédits de la quote-part CVEC.
- La révision des prévisions de recettes et des dépenses de l'activité restauration en conformité avec les projections de réalisation.

Ce budget rectificatif permet de réaligner les ressources budgétaires de l'établissement avec les priorités et les besoins constatés au cours de l'exercice, assurant ainsi une gestion budgétaire ajustée et conforme aux objectifs fixés pour l'année 2025.

2- Tableau des autorisations d'emplois

Le budget rectificatif n°1 pour l'exercice 2025 maintient une prévision d'exécution de 442 ETPT sous plafond et de 20 ETPT hors plafond, identique à celle inscrite au budget initial 2025, sans évolution à ce stade.

3- Tableau des autorisations budgétaires

Ce tableau distingue, d'une part, les prévisions des recettes globalisées et fléchées et, d'autre part, les dépenses en autorisations d'engagement et crédits de paiement au sein des enveloppes par nature (personnel, fonctionnement, intervention et investissement).

DEPENSES					RECETTES		
	Montants Budget rectificatif n°1		Ecart entre le Budget rectificatif n°1 et le Budget initial		Montants Budget rectificatif n°1	Ecart entre le Budget rectificatif n°1 et le Budget initial	
	AE	CP	AE	CP			
Personnel	23 632 177,00	23 632 177,00	0,00 €	0,00 €	62 631 843,00 €	1 693 256 €	Recettes globalisées
dont contributions employeur au CAS Pension	2 762 876,00	2 762 876,00	0,00 €	0,00 €	25 340 954,00 €	2 074 926 €	Subvention pour charges de service public
						0 €	Subvention pour charges d'investissement
					92 436,00 €	0 €	Autres financements de l'Etat
					1 257 020,00 €	3 690 €	Fiscalité affectée
					107 000,00 €	0 €	Autres financements publics
					35 834 433,00 €	-385 360 €	Recettes propres
Fonctionnement	27 516 921,00	40 522 591,00	2 602 479,00 €	2 894 360,00 €	14 315 907,00 €	325 724 €	Recettes fléchées*
Derrées alimentaires	8 177 893,00	8 177 893,00	-250 000,00 €	-250 000,00 €	8 087 968,00 €	-45 876 €	Subvention pour charges d'investissement fléchée
Loyers et charges versées	961 644,00	13 044 875,00	0,00 €	7 636,00 €	2 104 479,00 €	371 600 €	Autres financements de l'Etat fléchés
Viabilisation	5 393 463,00	5 393 463,00	190 000,00 €	190 000,00 €	4 123 460,00 €	0 €	Autres financements publics fléchés
Entretien - Equipement	5 920 716,00	6 111 220,00	1 127 488,00 €	1 329 798,00 €		0 €	Recettes propres fléchées
Frais généraux	6 693 205,00	7 425 140,00	1 534 991,00 €	1 616 926,00 €			
Participations financières	370 000,00	370 000,00	0,00 €	0,00 €			
Intervention (le cas échéant)							
Investissement	23 433 274,00	40 380 342,00	3 929 455,00 €	5 480 336,00 €			
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	74 582 372,00	104 635 110,00	6 531 934,00 €	8 374 696,00 €	76 947 750,00 €	2 018 980 €	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		0,00 €		0,00 €	27 587 360 €	6 355 716 €	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

3 - 1 Recettes

Les recettes globales après le budget rectificatif n° 1 - 2025 s'élèvent à 76 947 750 €, en augmentation de + 2 018 980 € par rapport au budget initial 2025.

3-1-1 Recettes globalisées

Le budget rectificatif n°1 - 2025 fait apparaître une augmentation des recettes globalisées de + 1 693 256 €, traduisant la volonté d'adapter les moyens alloués aux enjeux actuels en matière de sécurité, de conditions de vie étudiante et de modernisation des équipements.

Les principales variations de recettes s'expliquent comme suit :

- Une subvention complémentaire de soutien au service public, attribuée par le CNOUS pour un montant total de + 2 074 926 €, comprenant + 1 612 645 € issus du fonds de solidarité et + 462 281 € au titre de la compensation du repas à 1 €. Cette subvention vise principalement à couvrir l'augmentation des charges induites par le renforcement des mesures de sécurité dans les résidences, ainsi qu'à financer les travaux de remise en état des logements étudiants.
- L'inscription d'une quote-part complémentaire de CVEC (Contribution de Vie Étudiante et de Campus), pour un montant de +3 690 €.
- Inscription d'une recette de +14 640 € versée par le CNOUS au titre des frais de gestion Campus France.
- Par ailleurs, une baisse des recettes de l'activité de restauration, estimée à - 400 000 €, est constatée. Cette révision à la baisse résulte d'un écart entre les prévisions budgétaires et le niveau de réalisation observé au premier trimestre 2025, en lien avec le report au deuxième trimestre 2025 de l'ouverture, initialement prévue en janvier 2025, du restaurant du lieu de vie de Cachan et du restaurant administratif de Villetaneuse.

3-1-2 Recettes fléchées

Les recettes fléchées après le budget rectificatif n° 1 - 2025 augmentent de **+ 325 724 €** par rapport au budget initial 2025.

Le tableau ci-dessous affiche les variations par opération.

Opérations	Financements	Recettes
Crédits d'études pour l'ouverture des nouvelles structures	Contractualisation	151 600,0
Sous total		151 600,0
Restructuration du restaurant de Cachan	Contractualisation	96 517,0
Sous total		96 517,0
Création d'une salle de restauration au RU Kremlin-Bicêtre	Contractualisation	- 200 000,0
Sous total		- 200 000,0
Construction d'une résidence à fontainebleau	Amélioration cadre de vie	220 000,0
Sous total		220 000,0
Mutualisation interrégionale des ressources informatiques	Contractualisation	45 619,0
Sous total		45 619,0
Crédit d'étude de la résidence de Créteil échat	Contractualisation	11 988,0
Sous total		11 988,0
Total		325 724,0

La variation des recettes fléchées résulte principalement de reprogrammations rendues nécessaires par les contraintes opérationnelles, administratives et calendaires affectant le déroulement de certains projets. Ces ajustements traduisent une gestion budgétaire fondée sur l'adéquation entre les crédits ouverts et l'état d'avancement effectif des opérations, tout en intégrant de manière progressive les notifications de financement.

Dans ce contexte, la subvention pour charges d'investissement enregistre une baisse nette de - 45 876 €, tandis que d'autres financements fléchés par l'État font l'objet d'une reprogrammation à la hausse, à hauteur de + 371 600 €.

3-2 Dépenses

3-2-1 Dépenses de personnel

Les crédits de personnel inscrits au budget rectificatif n°1 pour l'exercice 2025 s'élèvent à 23 632 177 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement (AE=CP). Ce montant demeure strictement identique à celui prévu dans le budget initial, aucun ajustement n'ayant été nécessaire à ce stade. La trajectoire des dépenses de personnel restant conforme aux prévisions initialement établies.

3-2-2 Dépenses de fonctionnement

Ce budget rectificatif 2025 se caractérise par une hausse des crédits de + 2 602 479 € en autorisations d'engagement et de 2 894 360 € en crédits de paiement par rapport au budget initial 2025. Cette variation traduit la volonté de l'établissement d'accompagner au plus près les besoins apparus en cours d'année, en apportant des réponses concrètes aux priorités identifiées sur le terrain :

Les ajustements opérés s'articulent autour des axes suivants :

- L'ouverture de crédits complémentaires à hauteur de + 914 488 € (AE=CP) pour financer des travaux de remise en état des logements et des espaces de restauration, dans une logique d'amélioration des conditions d'accueil et de vie des étudiants.
- L'allocation de +150 000 € supplémentaires, spécifiquement dédiée au renouvellement des tenues professionnelles du personnel intervenant dans les résidences et les restaurants universitaires, dans un objectif de valorisation des conditions de travail.

- L'inscription de crédits à hauteur de + 1 244 136 € en AE et + 460 438 € en CP pour anticiper la notification du marché de sécurité privée prévue en juillet 2025. Ce marché vise à assurer un haut niveau de sûreté dans les résidences étudiantes du Crous, via des prestations de gardiennage et de vidéosurveillance.
- L'ouverture des crédits complémentaire à hauteur de + 1 136 934 € en CP et de + 61 355 € en AE, correspondant à des charges à payer comptabilisées en 2024 mais dont le règlement effectif est intervenu en 2025.
- L'ouverture de crédits à hauteur de + 482 500 € en AE=CP, correspondant à la couverture de charges identifiées dès l'exercice 2024 et ayant donné lieu à la constitution de provisions, réparties comme suit :
 - + 80 000 € pour le financement de travaux de rénovation des locaux de laverie dans les résidences universitaires,
 - + 402 500 € au titre de la régularisation de diverses opérations, ventilées de la manière suivante :
 - + 133 000 € correspondent au montant des prestations réalisées par le prestataire IDEX dans le cadre du marché d'entretien du chauffage, resté impayé en raison d'un litige portant sur des factures comportant à la fois des écarts par rapport aux tarifs contractuels et une absence de ventilation entre les prestations relevant des volets P1, P2 et P3.
 - + 36 000 € au titre de la régularisation de la contribution obligatoire au FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique).
 - + 190 000 €, correspondant à une charge relative à la consommation d'eau du site de Cachan au titre de l'exercice 2024, dont le règlement n'a pu intervenir en 2024 en raison du retard dans la réception de la facture.
 - + 43 500 € pour la participation du Crous de Créteil à la plateforme téléphonique mutualisée destiné au traitement des appels téléphoniques entrant dans le cadre de la gestion du dossier social étudiant, opérée par le Crous de Strasbourg.

- Enfin, une diminution de - 250 000 € des crédits consacrés à l'achat de denrées alimentaires est opérée, conséquence directe du décalage d'ouverture de deux structures de restauration : le restaurant du lieu de vie de Cachan et celui de Villetaneuse. Ce dernier, initialement prévu plus tôt dans l'année, n'a ouvert ses portes qu'en avril 2025.

3-2-2 Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement enregistrent une hausse de + 3 929 455 € en AE et de + 5 480 336 € en CP par rapport au budget initial 2025. Cette évolution résulte principalement de plusieurs ajustements liés à la reprogrammation de crédits et à la prise en compte de nouveaux besoins opérationnels :

- La reprogrammation des reliquats issus de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus, à hauteur de + 800 000 € en AE et en CP, a été opérée afin de renforcer les actions en faveur de l'amélioration des conditions de vie des étudiants.
- L'ouverture de crédits complémentaires pour un montant global de + 400 000 €, en AE et en CP visant à financer :
 - Le renouvellement du matériel de cuisine dans les restaurants, pour un montant de + 200 000 €, permettant d'améliorer les conditions de travail des agents et la qualité de service offerte aux usagers.
 - Le renouvellement du parc de caméras de vidéoprotection, également à hauteur de + 200 000 €, couplé à la mise en place d'un système centralisé et modernisé, en capacité de gérer les 533 caméras déployées sur les sites existants et futurs. Ce nouveau dispositif, conforme au Règlement Général sur la Protection des Données, assurera une meilleure maîtrise des délais de conservation, du droit d'accès aux enregistrements et de la traçabilité. Il permettra aussi de répondre plus efficacement aux réquisitions judiciaires en facilitant l'extraction des images.
- Enfin, une reprogrammation de crédits dans le cadre des projets de développement a été actée, pour un montant de + 2 729 455 € en AE et de + 4 280 336 € en CP traduisant la poursuite opérationnelle des investissements engagés.

Le tableau ci-dessous retrace le détail des variations par opération :

Libellé des opérations	Financements	AE	CP
Crédits d'études pour l'ouverture de nouvelles structures	Contractualisation	36 461 €	146 381 €
Sous-total		36 461 €	146 381 €
Réhabilitation de la résidence de l'Hermitage à Saint-Denis	Contractualisation	150 000 €	
Sous-total		150 000 €	- €
Construction d'une résidence de 300 places à Villetaneuse (îlot des Poiriers)	Emprunt	520 315 €	- €
	Région	- €	
	CPER Etat	233 €	531 880 €
	Cas IMMO		969 827 €
Sous-total		520 548 €	1 501 707 €
Restructuration du restaurant de Cachan	Contractualisation	48 502 €	10 843 €
	Région	35 134 €	175 298 €
	CPER Etat	63 474 €	202 677 €
	Plan de relance	2 104 €	105 593 €
Sous-total		149 214 €	494 411 €
Rénovation énergétique de la façade du restaurant de Villetaneuse	Plan de relance	- 7 €	108 €
Sous-total		- 7 €	108 €
Construction d'un restaurant sur le site de l'Illustration à Bobigny	Ressources propres	133 107 €	160 946 €
	Contractualisation	- 94 €	- €
	CPER Etat	455 €	4 086 €
	CPER région	507 792 €	- €
Sous-total		640 350 €	156 860 €
Réhabilitation du restaurant de la Pointe Jaune à Créteil	Ressources propres	- 7 €	- €
	CPER Etat	- 133 €	7 320 €
Sous-total		- 140 €	7 320 €
Création d'un libre-service au restaurant de l'ESIEE à Champs-sur-Marne	Contractualisation	- €	- €
Sous-total		- €	- €
Création d'une salle de restauration au RU du Kremlin-Bicêtre	Contractualisation	200 072 €	200 000 €
	Université	- €	- €
Sous-total		200 072 €	200 000 €
Construction d'une résidence à Fontainebleau	CPER Etat	77 304 €	145 687 €
	Amélioration cadre de vie	220 000 €	220 000 €
Sous-total		297 304 €	365 687 €
Construction d'une résidence de 237 places à Créteil (CTC)	Région	1 090 200 €	- €
	CPER Etat	732 €	1 655 520 €
Sous-total		1 090 932 €	1 655 520 €
Construction d'une résidence de 282 places à Bonneuil	CPER Etat	44 894 €	138 195 €
Sous-total		44 894 €	138 195 €
Mutualisation interrégionale des ressources informatiques	Contractualisation		2 159 €
Sous-total		- €	2 159 €
Construction d'une résidence à Créteil – Échat – Lot 8	Contractualisation	- 1 €	- €
	CPER Etat	28 €	11 988 €
Sous-total		29 €	11 988 €
Total		2 729 455 €	4 280 336 €

3-3 Solde budgétaire

Le solde budgétaire du BR n° 1-2025 correspond à la différence entre les recettes budgétaires prévisionnelles, qui s'élèvent à + 76 947 760 €, et les dépenses budgétaires estimées à + 104 535 110 €. Ce solde s'établit à - 27 587 360 €, reflétant une dégradation de - 6 355 716 € par rapport au budget initial 2025. Cette variation globale résulte des opérations budgétaires susmentionnées, tant en termes de recettes que de dépenses.

4 - Tableau d'équilibre financier

Ce tableau retrace le solde résultant du tableau du solde budgétaire et des opérations non budgétaires. Le solde budgétaire déficitaire de - 27 587 360 € et le solde des opérations non budgétaires de + 16 636 213 € conduisent à un prélèvement de la trésorerie à hauteur de - 10 951 147 €.

BESOINS			FINANCEMENTS		
	Montants Budget rectificatif n°1	Ecart entre le Budget rectificatif n°1 et le Budget initial	Montants Budget rectificatif n°1	Ecart entre le Budget rectificatif n°1 et le Budget initial	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	27 587 360,00 €	6 355 716 €	0,000 €	0 €	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
<i>dont Budget Principal</i>					<i>dont Budget Principal</i>
<i>dont Budget Annexe</i>					<i>dont Budget Annexe</i>
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	600 000,00 €	0 €	18 074 344,00 €	0 €	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	17 016 941,00 €	0 €	16 178 810,00 €	66 220 €	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)		0 €		0 €	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	45 204 301,00 €	6 355 716 €	34 253 154,00 €	66 220 €	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2) - (1)	0,00 €	0 €	10 951 147,00 €	6 289 496 €	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>	<i>0,00 €</i>		<i>7 504 662,00 €</i>	<i>3 793 913 €</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0 €</i>	<i>3 446 485,00 €</i>	<i>2 495 583 €</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	45 204 301,00 €	6 355 716 €	45 204 301,00 €	6 355 716 €	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

Le tableau d'équilibre financier est l'outil d'appréciation de l'équilibre du budget soumis au vote de l'organe délibérant. Ce tableau de financement met en évidence les besoins et les moyens de couverture mobilisables pour toutes les opérations ayant un impact sur la trésorerie, qu'il s'agisse d'opérations budgétaires (solde budgétaire) ou non budgétaires (emprunts, prêts, dépôts et cautionnements, opérations au nom et pour le compte de tiers, autres encaissements et décaissements sur comptes de tiers).

Ce tableau présente une décomposition du flux de trésorerie qui permet de matérialiser la contribution des opérations budgétaires fléchées et non fléchées ainsi que les opérations non budgétaires. La variation de trésorerie de l'exercice, présentée ici est donc éclairée à la fois par le solde budgétaire, l'équilibre financier qui en résulte après prise en compte de l'impact en trésorerie des opérations non budgétaires et enfin par le solde de trésorerie liée aux opérations fléchées.

L'équilibre financier prévu au budget rectificatif 1- 2025 se réalise par un prélèvement sur la trésorerie de -10 951 147 €. Ce prélèvement pour financer le déficit budgétaire prévisionnel découle des opérations suivantes :

- Un solde budgétaire déficitaire de - 27 587 360 €.
- Financements prévisionnels, constituant des apports positifs :
 - un encaissement attendu de +17 274 344 €, correspondant aux emprunts destinés au financement des projets immobiliers inscrits au programme 2024 et 2025 ;
 - un apport de + 800 000 € lié aux dépôts et cautionnements reçus.
 - Un encaissement de +16 178 810 € pour des opérations effectuées au nom et pour le compte de tiers.
- Besoins identifiés, entraînant des sorties de trésorerie :
 - une dépense de - 600 000 € pour les dépôts et cautionnements, correspondant aux remboursements effectués ;
 - une sortie de - 17 016 941 €, représentant les décaissements liés aux opérations réalisées au nom et pour le compte de tiers.

Ce schéma budgétaire repose sur la mobilisation des ressources nécessaires pour soutenir

les projets stratégiques, notamment dans le domaine immobilier.

5- Tableau de situation patrimoniale

La situation patrimoniale, dont la synthèse est présentée dans le tableau ci-dessous, retrace les évolutions observées en comptabilité générale, opérations enregistrées en droits constatés, non forcément décaissées ou encaissées. Elle retrace aussi le financement de l'investissement.

5-1 Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Budget rectificatif n°1	Ecart entre le Budget rectificatif n°1 et le Budget initial	PRODUITS	Montants Budget rectificatif n°1	Ecart entre le Budget rectificatif n°1 et le Budget initial
Personnel	23 033 764 €	- €	Subventions de l'Etat	25 340 954 €	2 074 926 €
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	2 762 876 €	- €	Fiscalité affectée	1 257 020 €	3 690 €
Fonctionnement autre que les charges de personnel	43 698 069 €	1 757 426 €	Autres subventions	92 436 €	- €
Intervention (le cas échéant)		- €	Autres produits	39 711 604 €	97 141 €
TOTAL DES CHARGES (1)	66 731 833 €	1 757 426 €	TOTAL DES PRODUITS (2)	66 402 014 €	2 175 757 €
Résultat : bénéfice (3) = (2) - (1)	0 €	418 331 €	Résultat : perte (4) = (1) - (2)	329 819 €	- €
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	66 731 833 €	2 175 757 €	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	66 731 833 €	2 175 757 €

Le tableau de la situation patrimoniale traduit l'impact comptable des dépenses et recettes constatées sur l'exercice. Il intègre notamment le montant des amortissements, provisions et des neutralisations de quote-part d'investissement.

Le résultat patrimonial présenté au BR1- 2025 est déficitaire de - 329 819 € en amélioration de + 418 331 € par rapport au dernier budget initial 2025 et en lien principalement avec les évolutions analysées dans la première partie de la note en recettes et dépenses budgétaires. La variation du résultat de + 418 331 € en comparaison au budget initial s'explique par :

Variation des recettes :

- Augmentation de la subvention complémentaire au titre de la SCSP : + 2 074 926 € ;
- Inscription d'une quote-part complémentaire de la CVEC : + 3 690 € ;
- Hausse des autres produits : + 97 141 €.

Variation des dépenses :

- Inscription de crédits complémentaires à hauteur de + 914 488 € pour financer les travaux d'amélioration des logements ainsi que les interventions dans les structures de restauration ;
- Mobilisation de crédits supplémentaires de + 150 000 € pour le renouvellement des tenues professionnelles des agents affectés aux résidences et restaurants universitaires ;
- Allocation de crédits à hauteur de + 460 438 € pour couvrir les dépenses relatives au marché de sécurité ;
- Ouverture de crédits pour un montant de + 482 500 €, correspondant aux dépenses détaillées en première partie de cette note ;
- Réduction des crédits à hauteur de - 250 000 € concernant les dépenses alimentaires.

5-2 La capacité d'autofinancement

	Montants Budget rectificatif n°1	Ecart entre le Budget rectificatif n°1 et le Budget initial
Résultat de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 329 819 €	418 331 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3 576 328 €	- €
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	482 500 €	482 500 €
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		- €
- produits de cession d'éléments d'actifs		- €
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	3 150 000 €	- €
l'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	- 385 991 €	- 64 169 €

Malgré l'amélioration du résultat de + 418 331 € par rapport au budget initial 2025, le Crous de Créteil enregistre une insuffisance d'autofinancement (IAF) de - 385 991 € qui se justifie par une reprise sur provision de - 482 500 €.

5-3 Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Budget rectificatif n°1	Ecart entre le Budget rectificatif n°1 et le Budget initial	RESSOURCES	Montants Budget rectificatif n°1	Ecart entre le Budget rectificatif n°1 et le Budget initial
Insuffisance d'autofinancement	385 991 €	64 169 €	Capacité d'autofinancement	0 €	0 €
Investissements	40 380 342 €	5 480 336 €	Financement de l'actif par l'État	21 820 322 €	4 119 390 €
Remboursement des dettes financières	600 000 €	0 €	Financement de l'actif par des tiers autres que l'État		0 €
TOTAL DES EMPLOIS (5)	41 366 333 €	5 544 505 €	Autres ressources		0 €
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	0 €	0 €	Augmentation des dettes financières	18 074 344 €	0 €
			TOTAL DES RESSOURCES (6)	39 894 666 €	4 119 390 €
			Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	1 471 667 €	1 425 115 €

	Montants Budget rectificatif n°1	Ecart entre le Budget rectificatif n°1 et le Budget initial
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-1 471 667 €	-1 425 115 €
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	9 479 480 €	4 864 381 €
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-10 951 147 €	-6 289 496 €
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	5 538 548 €	45 479 €
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-12 237 223 €	-2 992 931 €
Niveau final de la TRESORERIE	17 775 771 €	3 038 410,00 €

Le budget prévisionnel 2025 prévoit une insuffisance d'autofinancement de - 385 991 €, affichant une variation de - 64 169 € par rapport au budget initial 2025. Cette variation s'explique principalement par la reprise sur provisions de - 482 500 € et une amélioration du résultat de + 418 331 € par rapport au budget initial 2025.

Le Crous de Créteil a donc prévu un prélèvement sur fonds de roulement de - 1 471 667 € en variation de - 1 425 115 qui se justifie par :

- la variation d'insuffisance d'autofinancement : - 64 169 € ;
- le financement sur ressources propres des dépenses d'investissements : - 560 946€ ;
- la reprogrammation des dépenses d'investissement liées à la CVEC : - 800 000 €.

Malgré un prélèvement sur le fonds de roulement de - 1 471 667 €, le fonds de roulement atteint un niveau final de + 5 538 548 €, tandis que le besoin en fonds de roulement reste négatif à - 12 237 223 €. Cela indique que, dans le cadre de son cycle d'exploitation, le Crous encaisse des fonds avant d'effectuer les décaissements, évitant ainsi la mobilisation de son fonds de roulement pour honorer ses échéances. L'établissement bénéficie ainsi d'une trésorerie excédentaire s'élevant à 17 775 771 €.